



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**n°20/461 portant modification de la composition
de la commission départementale des systèmes
de vidéoprotection de la Somme**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.251-4, R.251-1 à R. 253-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 04 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 03 octobre 2019 nommant M. Antoine PLANQUETTE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°Cab-SPA 2012/388 du 20 juin 2012 modifié, fixant la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Considérant que conformément au code de la sécurité intérieure, les membres de la commission départementale de vidéoprotection, titulaires et suppléants, sont désignés pour trois ans, renouvelable une fois ;

Vu la désignation de M. Patrice NANTIER en qualité de représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie du 07 octobre 2020 ;

Vu la désignation par le préfet de M. Régis BOCKET, en qualité de personnalité qualifiée le 20 mars 2017 ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de ladite commission ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet :

ARRÊTE,

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié, la composition de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme est fixée comme suit :

En qualité de président :

- Titulaire : M. José LEFEBVRE, vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention au tribunal judiciaire d'Amiens,

- Suppléant : M. Franck ESPINASSE, juge au tribunal judiciaire d'Amiens, chargé du service du tribunal d'Abbeville.